



Saint Denis en Bugey

N°136

# St Denis

information municipale • mai-juin 2021

# Info

## MEMENTO

**MAIRIE 04 74 38 28 44**

**29 rue du Docteur Charcot**

Adresse mail : [secretariat@mairie-stdenis.fr](mailto:secretariat@mairie-stdenis.fr)

Site : [www.mairie-saintdenisenbugey.fr](http://www.mairie-saintdenisenbugey.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 14h à 18h
- le samedi de 8h30 à 11h30

### PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

**POLICE MUNICIPALE  
EN CAS D'URGENCE  
TÉL. 04 74 38 38 09**

### ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes  
Lundis 31 mai, 14 et 28 juin
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

### DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les premiers vendredi (de 15h45 à 16h45) et samedi (de 10h45 à 11h45) de chaque mois (sauf jours fériés) au local à côté de la salle polyvalente. **Pas de distribution en juillet-août.**

## La bêtise n'a pas de limite

La plaque déposée par les enfants de l'école en 2005 en commémoration du centenaire de la loi de séparation des églises et de l'état a été vandalisée.

C'est l'occasion de rappeler aux ignorants et aux malfaisants, auteurs de ces faits, l'origine de cette loi.

### Tout d'abord, qu'est-ce qu'une église ?

Le mot «église» vient du latin ecclesia, issu du grec ekklesia (ἐκκλησία), qui signifie assemblée convoquée pour des raisons religieuses, souvent pour le culte et la prière.

### Que dit la loi ?

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience :

**«La République assure la liberté de conscience».**

Elle a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination entre les religions.

### Elle pose en second lieu le principe de la séparation des Églises et de l'État

**«La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte».**

Il est donc mis fin au Concordat instauré en 1802 qui régissait les relations entre l'État et les cultes. Jusqu'alors, l'État reconnaissait quatre cultes (catholique, réformé, luthérien, israélite) qui étaient organisés en service public du culte. L'État payait les ministres du culte et participait à leur désignation ainsi qu'à la détermination des circonscriptions religieuses. Les autres cultes n'étaient pas reconnus.

A partir de 1905, l'État se veut désormais neutre. Il n'y a plus de religion légalement consacrée. Tous les cultes sont traités de manière égale.

Avec la loi de 1905, un nouvel équilibre est institué entre l'État, la société et les religions. La laïcité, dont il n'est pas fait explicitement référence dans la loi, a été depuis confortée. Elle est devenue un principe à valeur constitutionnelle avec les Constitutions du 27 octobre 1946 (IV<sup>e</sup> République) et du 4 octobre 1958.





## MEMENTO

### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- CABINET MÉDICAL 04 74 34 66 44**  
 Docteur MANDIER  
 28 rue de Docteur Charcot
- CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE 04 74 34 01 40**  
 Marc PELLUET  
 Isabelle BIOU-CHOQUET  
 Julie KNIPILER  
 Immeuble «Le Républic»
- CABINET D'ORTHOPHONISTE 04 74 38 89 70**  
 Marilynne MONNERY  
 Immeuble «Le Républic»
- CABINET D'INFIRMIÈRES 04 74 34 68 77**  
 Laëtitia FABRIZI 06 64 16 71 21  
 Nicole JOSEPH 06 14 95 28 35  
 Claire PACCALLET 06 44 23 71 60  
 Immeuble «Le Républic»

### DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :**  
 -> Du lundi au samedi :  
 8h30 / 12h00 - 13h30 / 18h00
- Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**  
 -> Du lundi au samedi :  
 8h30 / 12h00 - 13h30 / 19h00

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges à caractère général	429 290€
Charges de personnel	544 700€
Autres charges de gestion courante	159 220€
Charges financières	17 350€
Atténuation de produits (FPIC)	31 000€
Dépenses imprévues	5 000€
Opérations d'ordre (DAP)	3 377€
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 189 937€</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>602 466€</b>
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 792 403€</b>

RECETTES	
Excédent de fonctionnement reporté	491 823€
Atténuation de charge	4 000€
Produits des services	11 370€
Impôts et Taxes	1 024 180€
Dotations, Subventions et Participations	247 570€
Autres produits de gestion courante	11 860€
Produits exceptionnels	1 600€
Opérations d'ordre	_ €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 300 580€</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 792 403€</b>

<b>RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (Total recettes - total dépenses)</b>	<b>110 643€</b>
--	-----------------

## ORGANISATION DE PERMANENCES DU CCAS

Des permanences, tenues par des bénévoles du CCAS, auront lieu

**les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 15h à 17h.**

Le **budget 2021** a été établi sur les bases suivantes :

- Maîtrise des dépenses
- Respect des priorités établies par les membres du Conseil Municipal :
  - › Entretien et maintenance des bâtiments municipaux
  - › Rénovation de la voirie
  - › Mise en sécurité et respect des normes pour les bâtiments publics
  - › Réalisation d'économies d'énergie
  - › Amélioration des conditions de travail du personnel municipal
  - › Embellissement du cadre de vie des habitants
  - › Pas d'augmentation des taxes communales et ce depuis 2017

# INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Déficit reporté	109 160€
Dépenses imprévues	10 000€
TLE	
Emprunt Berlioz	2 200€
Emprunt Restaurant scolaire	86 589€
Emprunt CAF	894€
Emprunt République	10 400€
R. A. R.	171 062€
Immobilisations incorporelles + corporelles	746 739€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 137 045€</b>

RECETTES	
Excédent reporté	
Cession de terrain + Matériel	
Dotations (FCTVA, TA, ...)	
FCTVA	28 800€
R. A. R.	154 141€
Taxe d'aménagement	15 000€
Excédent de fonctionnement	
Subventions d'investissement	14 709€
Amortissements	1 377€
Provisions pour dépréciations	
Virement de la section de fonctionnement	602 466 €
Couverture besoin de financement	126 081 €
EMPRUNT	190 000 €
PRÊT CAF	4 470 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 137 045 €</b>



Saint Denis en Bugey

## Et si nous parlions déjections canines ...

Entretien des abords de l'école et des rues adjacentes avec, en particulier et surtout le ramassage des déjections canines :

- 3 agents techniques
- 1 heure chaque matin (et ce n'est que le début de leur journée de travail)
- Coût global journalier : salaire et charges par agent : 21,20 € x 3 = 63.60 €
- Coût global annuel (environ 220 jours ouvrés) 220 x 63.60 € = 13 992 €

Voilà ce que coûte à la commune les maîtres insoucients.



## Les principaux postes budgétaires 2021 :

- › Rénovation énergétique de l'école : 385 450 €
- › Réseau informatique de l'école : 17 112,00 €
- › Mise aux normes ERP : 9 000 € (Établissement Recevant du Public)
- › Création bouche arrosage terrain de foot : 24 000 €
- › Éclairage public : 30 000 €
- › Travaux accessibilité mairie (ERP) : 10 065 €
- › Études pour aménagement Avenue St Exupéry, rue Pierre Curie, Pont vieux, rue des Rochettes : 35 000 €



# La vie du village

## Antonio ROMEO

Un habitant de Saint Denis en Bugey M. Antonio Romeo participera au championnat de France de la montagne (course de côte moto) en catégorie 600 supersport).

Après une saison blanche en 2020, crise sanitaire oblige, Antonio a les gants qui le démangent, il est forcément très motivé par ce nouveau challenge. La moto est prête les tracés rapides l'attendent l'envie est au rendez-vous.

### Championnat de France de la Montagne

10 et 11 juillet - Panissières (42) - AMR Pannissièreoise

14 et 15 août - Marlies (42) - MC Les Picarloux

21 et 22 août - Marchaux (25) - AM Doubs

28 et 29 août - Frangy (74) - X Sports Games

25 et 26 septembre - Chanaz (73) - MC Chanaz

Nous lui souhaitons bonne chance et suivrons ses exploits avec enthousiasme.



Un championnat, ce sont des mois de préparation, le physique bien sûr, mais aussi les entraînements, et le travail sur la moto

## Collectif mur anti-bruit

Un collectif de sandeniens, riverains de la RD 1075 s'est constitué concernant les nuisances issues du nouveau giratoire.

La transformation de l'échangeur en rond-point en 2020 amènerait plus de trafic, plus de bruit qu'auparavant. Un mur antibruit a bien été installé par le département sur une portion de RD 1075, au niveau de la sortie de ce rond-point.

La protection antibruit, obligatoire après ce type de travaux a été étudiée, testée et proposée par les services départementaux dans le strict respect des normes en vigueur. Les mesures effectuées font ressortir des intensités sonores en deçà des normes.

Un membre de ce collectif avait déjà fait appel à un avocat en décembre 2020 à l'encontre du département de l'Ain mais aussi de la commune de Saint Denis en Bugey et de son Maire.

La Commune est donc mise en cause alors que la RD 1075 relève de la seule gestion du département de l'Ain.

Une prolongation de ce mur ne peut être à la charge de la Commune de Saint Denis en Bugey et n'est pas envisageable financièrement aux vues du budget qu'il représente.

A titre indicatif, le coût d'une telle installation est compris entre 1500€ et 2000€ le mètre. Sachant qu'elle est demandée sur une distance d'environ 800 m cela représente entre 1200000€ et 1800000€ soit la totalité du budget de fonctionnement prévisionnel de la commune pour une année.

Rappelons que ce budget est issu des impôts payés par les habitants.

## La Sandenienne

### 1ère édition - 6 Juin 2021

Venez passer un moment sportif & convivial sur les hauteurs de La Tour de St Denis en Bugey. Plusieurs parcours ont été tracés afin de permettre aux sportifs de se faire plaisir sur une distance adaptée à leur niveau mais aussi aux familles et moins sportifs pour passer un moment convivial sur un site historique et magnifique.

**Trois parcours possibles :**

	Public cible	Tarif
Marche 8km	Pour tous	4€ (gratuit pour les - de 10ans)
Trail 8km	Pour tous les sportifs	8 €
Trail 14km	Pour les sportifs confirmés	14 €

**Buvette et restauration sur place**

**Renseignements :**

- sousaintdenisenbugey@gmail.com
- facebook.com/La-Sandenienne
- Tel : 07-69-13-76-61

Organisé par le Sou des écoles de St Denis en Bugey

